

Vœux de l'Ordre des vétérinaires 2019

Discours de Jacques GUÉRIN

Président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires

Mardi 8 janvier 2019

Madame la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé animale,

Madame la Sénatrice,

Monsieur le Député,

Monsieur le Directeur général de l'alimentation,

Madame la Conseillère du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs,

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

L'an dernier en la même circonstance, je vous ai louée l'action ordinaire en des termes élogieux, usant de superlatifs qui laissaient à penser que l'activité de l'Ordre des vétérinaires était à son apogée.

J'avais tort !

Un nouveau cap d'activité a été franchi en 2018. Il présage des perspectives 2019, tout aussi denses et tout aussi passionnantes. Chacun de nous a su puiser dans des ressources insoupçonnées pour sublimer son investissement au service de l'intérêt général et relever les multiples défis, parfois dans l'urgence de l'instant.

Mon premier engagement, ce soir, devant vous, sera par voie de conséquence, la prudence !

Je vous propose de revenir sur quelques temps forts de 2018, pour les vétérinaires et pour l'Ordre des vétérinaires, avant d'évoquer 2019 et de dévoiler la « liste des courses » à l'attention de la Direction générale de l'alimentation, après deux années durant lesquelles l'Ordre des vétérinaires s'est abstenu de toute demande d'évolution du Code rural et de la pêche maritime.

« Soigner et Protéger », « Garantir la sécurité des aliments », « Préserver l'environnement », c'est par ces mots intimement liés que Vetfuturs France introduit sa vision de la profession vétérinaire à l'horizon 2030 !

Je retiens la volonté des vétérinaires de s'intégrer pleinement dans leur environnement local en contribuant directement au développement, à la qualité de vie et à la valeur des territoires tout en assimilant les besoins et les demandes de la pluralité des acteurs à l'échelle du bassin de vie que sont notamment les éleveurs et les collectivités territoriales.

Vétérinaires, nous croyons en la capacité de l'élevage français à satisfaire les nouvelles attentes des consommateurs en s'adaptant qualitativement : alimentation saine, sécurité sanitaire, respect des animaux, principe de prévention et réduction des impacts environnementaux en seront les maîtres mots.

Vétérinaires, nous constatons que le regard de la société sur les animaux évoluant, les devoirs des hommes envers les animaux devront nécessairement être repensés en affirmant le bien-être comme une exigence fondamentale.

En formalisant cette vision 2030 à l'issue des travaux collectifs et participatifs menés depuis 24 mois, les vétérinaires posent un acte politique fort à l'attention de la société, des pouvoirs publics et des élus de la nation.

L'engagement est résolument ambitieux. Il est tourné vers l'avenir sans pour autant qu'il faille méconnaître la richesse des actions que les vétérinaires conduisent, aujourd'hui et quotidiennement, au profit des objectifs affirmés.

La profession de vétérinaire se fixe un cap, des ambitions, auxquels les initiatives qu'elle conduira dans les mois à venir, devront directement ou indirectement contribuer.

A titre d'illustration, je souligne l'accord intervenu courant 2018 entre les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires, dans le sillage de la feuille de route « Réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux et en productions animales », visant à donner un cadre nouveau et une meilleure visibilité, par la contractualisation, aux relations entre éleveurs et vétérinaires. Cet accord doit trouver son prolongement opérationnel au cours de l'année 2019. Les vétérinaires, les éleveurs ont maintenant besoin d'actes concrets et fondateurs, mesurables à l'échelle de leur quotidien pour adhérer aux stratégies que leurs représentants négocient à Paris.

Certes, les uns ou les autres peuvent être légitimement critiques. La dynamique des travaux est lente. Elle est révélatrice d'une extrême prudence face aux questions complexes traitées et de la difficulté à mobiliser les leviers pertinents. Il importe, de mon point de vue, d'acter les résultats et les solutions qui émergent. J'y reviendrai dans la deuxième partie de mon intervention.

Une autre action d'ampleur, structurante pour la profession vétérinaire, relève de la feuille de route « réseau vétérinaire » mais aussi du plan Ecoantibio II. Il s'agit du projet Calypso porté par l'association Adélie.

Je n'évoque pas ici l'invitation au voyage, au rêve vers des contrées hostiles que l'on atteint en bravant les intempéries tout en ménageant sa monture.

J'évoque l'action conduite par les organisations professionnelles vétérinaires pour construire en coopération avec la Direction générale de l'alimentation un système d'information visant les processus métiers vétérinaires définis sur le plan réglementaire, toutes espèces animales confondues.

2018 aura été l'année de la structuration de l'association Adélie et de la version 1 du projet Calypso intégrant le démarrage d'une première phase pilote. Deux axes sont priorités : les remontées des cessions des médicaments vétérinaires contenant des substances antibiotiques par les ayants droit, et l'évolution du logiciel BDlvet.

Je salue les excellentes relations entre les équipes d'Adélie et les services de la DGAL. Je forme le vœu que la deuxième tranche de travaux puisse démarrer dans le calendrier imparti.

Pour ceux d'entre vous présents aux vœux de l'Ordre des vétérinaires depuis deux ans, il ne vous aura pas échappé que le fil rouge est la biologie vétérinaire. 2019 n'échappera pas à la règle. Je crois pouvoir dire que le dossier bascule résolument vers une séquence apaisée, constructive et féconde. Je fonde l'espoir d'un dénouement prochain !

Il est de nature à n'exclure aucune partie prenante, tout en affirmant l'acte de biologie acte vétérinaire, sans compromettre les espaces d'innovations, ni discriminer les compétences techniques et scientifiques au sein des laboratoires de biologie vétérinaire sur le seul critère d'être Docteur vétérinaire.

J'ai cru comprendre qu'une mission relative à la biologie vétérinaire est au programme 2019 du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Sauf à me démentir, je m'en félicite et en remercie vivement Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette mission est bienvenue ! Elle doit avoir pour objectif de consolider et d'élargir les travaux pilotés par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires pour qu'enfin la biologie vétérinaire puisse trouver un cadre législatif et réglementaire solide dans le Code rural et de la pêche maritime.

Vous m'autoriserez en cet instant, à m'adresser directement à la Présidente de la section « alimentation et santé » du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Madame Viviane MOQUAY, pour lui faire une confidence : le Conseil national de l'Ordre est bien entendu tout à

fait disposé à recevoir, comme il se doit, les inspecteurs généraux qui seront chargés de cette mission délicate. Nous aurons tant de choses à nous dire : Madame la Présidente, prévoyez du temps !

2018 aura été aussi l'année du déploiement du dispositif de reconnaissance des compétences des personnes non vétérinaires réalisant des actes d'ostéopathie animale, voulu par le législateur et confié à l'Ordre des vétérinaires. Autre fil rouge du Conseil national ! Le dispositif est dorénavant éprouvé, il est solide ! Sans atteindre son régime de croisière, il est monté en puissance sans encombre et sans fausse note.

L'implication des équipes ordinales et de l'école nationale vétérinaire d'ONIRIS dans un continuum parfait, est un modèle du genre, pour ne pas dire remarquable : 83 personnes sont inscrites sur le registre national d'aptitude et exercent maintenant légalement des actes d'ostéopathie animale. Le taux de réussite aux épreuves pratiques est de 76%. 104 candidats se sont présentés aux épreuves théoriques, le taux de réussite est de 70%. Deux recours amiables ont fait l'objet d'une instruction. Aucune procédure contentieuse n'est à déplorer.

Je tiens, tout particulièrement à remercier l'école d'ONIRIS, en la personne de Madame BUZONI-GATEL, pour l'organisation des épreuves dont la qualité est saluée par les candidats. Madame la Directrice générale, soyez le porte-parole de mes remerciements appuyés aux Professeurs Lucile MARTIN et Marc GOGNY.

Le 31 décembre 2019 marquera la fin du moratoire au-delà duquel des actions contentieuses en exercice illégal seront conduites à l'encontre des personnes ne figurant pas sur le registre national d'aptitude. Je m'y suis engagé auprès des vétérinaires pratiquant l'ostéopathie. C'est la condition sine qua none de la crédibilité du dispositif mais aussi le gage de l'équité dont la pratique légale de l'ostéopathie animale doit pouvoir se prévaloir. Je ne me déroberai pas à mes obligations, soyez en assurés !

En revanche, Madame la Directrice générale, attendez-vous à une demande accrue de sessions d'épreuves d'aptitude théoriques et pratiques.

Concernant les techniciens dentaires équins, moins nombreux, le dispositif est moins abouti mais il a le mérite de reposer sur un consensus entre les organisations professionnelles vétérinaires et la Fédération française des techniciens dentaires équins. Tout est prêt ! Deux conventions cadres sont approuvées. Cinq vétérinaires référents repartis selon cinq aires géographiques sont missionnés. Ils assureront l'interface entre le Conseil national et les techniciens dentaires signataires de la convention les autorisant à réaliser légalement les actes de dentisterie autorisés. Là aussi, le 31 décembre 2019 marquera la fin de la tolérance. Les neuf premières conventions individuelles sont arrivées hier ! Elles matérialisent la succession de signaux positifs perçus tout au long de l'année 2018 et l'adhésion des techniciens dentaires équins au consensus construit par les instances professionnelles.

Monsieur le Président de la Fédération des syndicats vétérinaires de France, Cher Jean-Yves, je crois que nous pouvons être satisfait du travail accompli.

Pour clore cette partie consacrée aux professionnels, il me semble que le dispositif en matière d'ostéopathie animale a démontré toute sa pertinence et sa robustesse. Dorénavant éprouvé, ce modèle ouvre des perspectives de gestion et d'encadrement des personnes réalisant légalement des actes vétérinaires sans avoir la qualité de vétérinaire. L'Ordre des vétérinaires est ainsi garant d'un équilibre entre nouvelles prérogatives, reconnaissances des compétences, qualité du service rendu, devoirs éthiques et obligations déontologiques.

Je vous rassure, l'Ordre ne recherche pas de travail mais je vous invite à garder cette idée en tête comme n'étant pas complètement dénuée de bon sens au regard des lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé animale.

Je terminerai ce best of 2018 en évoquant les entreprises vétérinaires, en particulier la prise de participation à leur capital de fonds d'investissement français ou étrangers.

N'attendez pas de moi des révélations, un scoop susceptible d'enflammer le landerneau vétérinaire. Les missions que le législateur confie à l'Ordre des vétérinaires ne me sont pas inconnues. Les jurisprudences de l'Autorité de la concurrence, de la DGCCRF ou de la Cour de justice de l'Union européenne sont là pour me le rappeler.

Je souhaite à toutes fins utiles affirmer simplement et en toute humilité que l'Ordre des vétérinaires n'est pas créateur de droit, pour autant il lui est demandé d'appliquer le droit constant avec fermeté et sans état d'âme.

La prise de participation des fonds d'investissement nous invite de nouveau à réfléchir à la question de l'indépendance professionnelle des vétérinaires, profession réglementée de santé animale, au sein de ces entreprises. Plus particulièrement et c'est là la mission d'un Ordre professionnel : apprécier dans les faits la subtile et parfois complexe interprétation qu'en font les juristes dans les statuts, le pacte d'associés ou les diverses conventions.

Soyez assurés que l'Ordre des vétérinaires assumera pleinement sa mission dans le strict cadre des prérogatives que la loi lui autorise.

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement » disait un certain BOILEAU.

Au-delà de l'entreprise vétérinaire, le Conseil national de l'Ordre élargira sa réflexion à l'indépendance des vétérinaires au sein des méta structures vétérinaires. Je pense aux réseaux de compétences, je pense aussi aux groupements d'intérêts économiques.

Avant d'évoquer 2019, vous me permettrez de remercier un de mes confrères, Pierre BUISSON, pour les huit années durant lesquelles tu as présidé le syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral. Je mesure l'investissement que ces deux mandats représentent pour un élu partagé entre ses actions syndicales, son exercice professionnel en clientèle et sa vie personnelle. Je tenais simplement, Cher Pierre à te témoigner ma gratitude.

Je ne te surprendrai pas en te disant que le symbole que je garderai de ta présidence du SNVEL restera sans conteste celui de l'homme perché sur le toit d'une fourgonnette, avenue Duquesne, devant 8 000 vétérinaires.

Merci Pierre !

Venons-en, si vous le voulez bien, aux perspectives 2019 !

A la liste de courses...

J'ai le sentiment que le tempo sera donné par le lancement des actions successives imaginées et suggérées par Vetfuturs France.

C'est, me semble-t-il la logique !

24 mois d'intenses réflexions participatives et de travaux collaboratifs associant la profession vétérinaire, produisent inévitablement une matière foisonnante, riche d'actions qu'il convient de conduire pour répondre aux espoirs soulevés.

Chaque organisation professionnelle vétérinaire aura à s'approprier cette matière et imaginer la manière dont elle peut contribuer au bien commun, tant que l'idée de faire évoluer la représentation professionnelle vétérinaire n'aura pas abouti concrètement à une autre forme de coopération, une autre forme de gouvernance.

La profession de vétérinaire doit avoir pour ambition en 2019 de poser les premiers éléments concrets d'une représentation professionnelle repensée. Il s'agit bien à ce stade de volontarisme, de croire qu'à partir d'éléments qui peuvent apparaître disparates, une politique ambitieuse et cohérente, dans l'intérêt général des vétérinaires, est possible et souhaitable. Donnons-nous le temps de construire cet espace commun tout en s'autorisant le lancement d'innovations et d'actions conduites de concert, structurante d'une dynamique vétérinaire renouvelée !

Dans cet esprit, j'ai le plaisir et la fierté de vous annoncer officiellement la création du « Comité d'éthique Animal, Environnement, Santé », comité indépendant dont le fonctionnement logistique et administratif est supporté par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires.

Son objet est d'éclairer la profession vétérinaire et la société civile par la production d'avis consultatifs visant les questions éthiques et les questions de société en relation avec les animaux, la santé publique, l'environnement et la biodiversité : toutes les questions en lien avec les usages des animaux domestiques, les pratiques vétérinaires et zootechniques, le progrès de la connaissance et des technologies ou les questions liées à la faune sauvage et au biotope.

Le « comité d'éthique Animal, Environnement, Santé » est composé de 14 personnalités représentant la société civile, sous la présidence de Monsieur Louis SCHWEITZER. Je remercie sincèrement et chaleureusement Monsieur Louis SCHWEITZER d'avoir accepté d'emblée, sans hésitation et avec enthousiasme cette mission et l'investissement personnel qu'elle représente.

Monsieur le Président, vous aurez la lourde tâche de conduire les travaux du « comité d'éthique Animal, Environnement, Santé », entouré de Monsieur Frédéric LENOIR, philosophe, de Monsieur Éric BIRLOUEZ, ingénieur agronome historien et sociologue de l'alimentation, de Madame Agnès Christine TOMAS-LACOSTE, Présidente de l'Institut national de la consommation dont je salue la présence, de Madame Christiane LAMBERT, Présidente de la FNSEA, de Monsieur le Député Loïc DOMBREVAL dont je salue la présence, de Monsieur le Député Cédric VILLANI, de Monsieur Luc MOUNIER, enseignant chercheur Professeur à VetAgro Sup, de Madame Isabelle VEISSIER, chercheuse à l'INRA, de Madame Agnès RICROCH, maître de conférences à AgroParisTech, dont je salue la présence, de Monsieur Alain ESCHALIER, Professeur de pharmacologie médicale, médecin, Directeur de l'Institut ANALGESIA, de Madame Céline SISSLER-BIENVENU, Directeur France et Afrique Francophone d'International Fund for Animal Welfare, de

Madame Sonia DESMOULIN-CANSELLIER, chercheuse au CNRS Université de Nantes et de Monsieur Pascal GENE, IBM France.

La première réunion est au calendrier du 26 mars 2019. Le comité est invité à se saisir de la question délicate des euthanasies d'animaux non médicalement justifiées et des questions éthiques posées par l'usage des objets connectés sur l'animal, notamment les considérations éthiques de l'exposition des animaux aux nouvelles technologies dont les objets connectés, l'utilisation et la gestion des données produites.

Le « comité d'éthique Animal, Environnement, Santé » a vocation à porter la parole de la société civile. Au titre des équilibres utiles, je forme le vœu que la parole vétérinaire soit structurée autour d'un comité miroir composé de vétérinaires qui outre sa capacité à dialoguer avec le « comité d'éthique Animal, Environnement, Santé » aura pour ambition de participer et d'enrichir le débat public en s'emparant de sujets relatifs aux enjeux sociétaux impliquant la profession de vétérinaire.

Je vous souhaite, Monsieur le Président SCHWEITZER, une année riche de débats, une pleine réussite dans ce nouveau défi dont j'attends beaucoup pour structurer ma pensée et donner la profondeur qu'il sied aux positions prises, en la matière, par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires.

L'autre marqueur du premier trimestre 2019 est sans conteste la première Journée Nationale Vétérinaire qui se déroulera le 7 février 2019 au palais de la Bourse à Paris :

« Animal, Homme, Environnement : le vétérinaire, une sentinelle au carrefour du vivant ! »

La journée sera rythmée par quatre moments forts :

Une première table ronde évoquera le vétérinaire, acteur des trois santés : de la recherche à l'usage raisonné des médicaments : focus sur les antibiotiques.

La deuxième table ronde évoquera le vétérinaire au cœur de la biodiversité : Prévenir, protéger, préserver.

La dernière table ronde s'interrogera sur la place des animaux dans l'écosystème urbain et évoquera le vétérinaire, gardien des équilibres.

Enfin et à cette occasion, la profession de vétérinaire aura l'immense plaisir de dévoiler une nouvelle identité visuelle, bannière d'une marque vétérinaire fédératrice regroupant praticiens, étudiants, inspecteurs de santé publique vétérinaire, enseignants chercheurs, vétérinaires salariés de l'industrie pharmaceutique ou de l'agroalimentaire, bref l'ensemble des diplômés vétérinaires usant de leur titre en France et constituant le corps professionnel des vétérinaires.

Je forme le vœu de réussite à la Journée Nationale Vétérinaire 2019. Vous y êtes invités. J'espère votre présence !

Je forme le vœu qu'elle soit la première édition d'une journée annuelle récurrente, promotion des métiers vétérinaires et de l'implication des vétérinaires dans les enjeux de société. Il s'agit bien de promouvoir la haute qualité de la formation vétérinaire, la diversité de ses compétences et par voie de conséquence la diversité des métiers exercés sans se laisser enfermer dans les stéréotypes véhiculés par les médias ou l'imaginaire collectif.

Si j'en crois les réservations en cours, plus de 250 personnes déjà inscrites, et pour paraphraser le Président du Sénat, Gérard LARCHER : « *le veau se présente bien* ».

Je forme le vœu que les organisations professionnelles vétérinaires profitent de l'élan de la Journée Nationale Vétérinaire 2019 pour construire les éléments fondateurs de notre maison commune. Tout ou partie des travaux produits par Vetfuturs France depuis 24 mois sont, Messieurs les Présidents des organisations professionnelles vétérinaires, à votre disposition.

J'en viens, à présent, à ma liste de courses.

Vous me pardonnerez Mesdames et Messieurs, mais je vais m'adresser plus particulièrement et plus directement à Madame Anne BRONNER, conseillère du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation et à Monsieur le Directeur général de l'alimentation.

Je forme le vœu d'une dynamique plus soutenue de la feuille de route « Réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux et en productions animales ».

Les vétérinaires doivent se mobiliser encore et davantage afin de remplir collectivement leurs missions, toutes leurs missions sur l'ensemble du territoire.

Il convient d'être force de propositions et d'adapter les réponses aux particularités des territoires et des filières.

Je me tourne vers les représentants de la ferme France, que je salue et remercie de leur présence, Messieurs Joel LIMOUZIN, Pascal FERREY et Michel COMBES. Je leur propose de créer ensemble les conditions propices d'une dynamique, lisible, et effective de la feuille de route.

Je n'oublie pas pour autant combien nous avons besoin du soutien des collectivités territoriales, des élus des territoires pour assurer le portage politique et les ambitions d'un maillage vétérinaire et d'un maillage d'élevages cohérent dans nos territoires. J'ai eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec Madame la Sénatrice Nadia SOLLOGOUB. Merci de votre présence, Madame la Sénatrice.

Les déserts médicaux sont une réalité en médecine humaine, ils ne doivent pas occulter les préoccupations, elles aussi réelles, en matière de santé animale, de santé publique et de maillage vétérinaire.

Je forme le vœu que le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation prenne l'initiative d'organiser à l'attention des élus des territoires, des collectivités territoriales et des élus de la Nation, un point d'étape 18 mois après le lancement de la feuille de route « Réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux et en productions animales ».

Il est impératif de faire revenir autour de la table l'ensemble des parties prenantes susceptibles d'agir sur la question du maillage et de la démographie vétérinaire !

Je forme le vœu que des rendez-vous puissent s'organiser avec le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation ; mais je le crois aussi avec le Ministre de la transition écologique et solidaire afin d'évoquer ces questions.

La liste de course ne serait pas complète sans évoquer la volonté de la profession vétérinaire d'autoriser les auxiliaires spécialisés vétérinaires à réaliser des actes vétérinaires simples, de premier niveau, sous conditions de compétences, au sein des établissements de soins vétérinaires, et sous l'autorité directe des vétérinaires praticiens employeurs.

Une telle évolution n'est possible qu'à la condition de modifier légèrement la partie législative du Code rural et de la pêche maritime et de prévoir les textes réglementaires d'application.

Chacun de vous conserve en tête le dispositif déployé au profit des personnes non vétérinaires réalisant légalement des actes d'ostéopathie animale. C'est le modèle de référence qui, je le crois, permettra d'encadrer raisonnablement la demande que je formalise, aujourd'hui, officiellement, au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Quitte à intervenir sur le Code rural et de la pêche maritime, je forme le vœu que soit embarquée la possibilité pour les vétérinaires, là aussi sous conditions, dans le cadre strict du contrat de soin établie entre le détenteur de l'animal et le praticien, de recourir à la télémédecine, c'est-à-dire de pouvoir réaliser des actes vétérinaires à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Dans mes rêves les plus fous, je n'exclue pas d'inscrire sur la liste de courses 2019, l'écriture dans le Code rural et de la pêche maritime, de la biologie vétérinaire : Puisqu'il faut être ambitieux, je le suis et j'en exprime le vœu !

Chère Anne BRONNER, Cher Patrick DEHAUMONT, vous le savez, la biologie vétérinaire est le fil rouge de mon mandat de Président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires. Je prends donc date avec les services du Ministère. J'émetts le souhait que la biologie vétérinaire soit inscrite dans le

prochain véhicule législatif, pourquoi pas dans une future loi de santé animale ?

Avant de conclure, il me faut évoquer les discussions relatives aux classes préparatoires BCPST et au recrutement des étudiants dans les écoles nationales vétérinaires françaises, conduites sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

Je forme le vœu que le souhait exprimé fortement par les professionnels vétérinaires de voir étudier la faisabilité d'introduire un entretien de motivation au concours d'entrée dans les écoles nationales vétérinaires françaises, reposant notamment sur des éléments de connaissance de la diversité des métiers vétérinaires, des éléments de savoir être, de projet professionnel, soit entendu au plus haut niveau, sans attendre un hypothétique scénario « idéal ».

Si la seule perspective donnée est à un horizon de 10 ans, alors je crains fort que les voies de contournement du dispositif de sélection mise en place par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, se multiplient et s'imposent.

Si Monsieur le Ministre accepte de recevoir les Présidents des organisations professionnelles vétérinaires, mon devoir sera de l'alerter de ce point particulier.

A chacun de vous, dans le cadre vos responsabilités et de vos mandats électifs,

A chacun des vétérinaires et des étudiants vétérinaires,

A chacun des élus et des collaborateurs de l'Ordre des vétérinaires,

Je forme le vœu que 2019 vous garde en pleine santé,

Je forme des vœux sincères et chaleureux d'une bonne et heureuse année 2019, à partager avec celles et ceux qui vous sont chers,

J'exprime le souhait que perdurent l'excellence de nos relations et l'excellence de la coopération entre nos différentes organisations,

Je vous invite dès à présent à prolonger l'instant par un moment de convivialité, cher aux vétérinaires.

Excellente année 2019 !

Jacques GUÉRIN - Président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires